

	Remboursement Sécurité Sociale	Remboursement Mutuelle	TOTAL <sup>(1)</sup> Séc Soc + Mutuelle	Participation supplémentaire
<b>HOSPITALISATION</b>				
Frais de séjour	80%	20%	100%	
Actes cotés en CCAM – OPTAM/OPTAM-CO	80%	60%	140%	
Actes cotés en CCAM – Non OPTAM/OPTAM-CO	80%	40%	120%	
Participation de l'assuré sur les actes supérieurs à 120€				24€ par acte
Forfait journalier (hors établissements médico-sociaux) <sup>(2)</sup>		100% FR	100%	
Forfait chambre particulière				45€ par jour, limité à 30 jours par an
Lit d'accompagnant pour les enfants de moins de 16 ans hors maternité				
Transports remboursés par l'AM	65%	35%	100%	
<b>SOINS COURANTS</b>				
Consultations / visites généraliste – OPTAM/OPTAM-CO	70%	50%	120%	
Consultations / visites spécialiste – OPTAM/OPTAM-CO	70%	50%	120%	
Actes cotés en CCAM – OPTAM/OPTAM-CO	70%	50%	120%	
Consultations / visites généraliste – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Consultations / visites spécialiste – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Actes cotés en CCAM – Non OPTAM/OPTAM-CO	70%	30%	100%	
Médicaments pris en charge	65%	35%	100%	
	30%		30%	
	15%		15%	
Analyses	60%	40%	100%	
Auxiliaires médicaux	60%	40%	100%	
Prothèses médicales, orthopédie et accessoires médicaux	60%	60%	120%	
Véhicules handicapés physiques	100%		100%	Forfait 100 €
<b>AIDES AUDITIVES</b> (le renouvellement de la prise en charge ne peut intervenir avant une période de 4 ans suivant la date de délivrance précédente. Ce renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment)				
<b>100% SANTÉ – SOINS ET PROTHÈSES</b> (tels que définis réglementairement)				
Soins, prothèses fixes, amovibles, provisoires, inlays core	70%	100% PLV <sup>(3)</sup>	100% PLV <sup>(3)</sup>	
<b>SOINS ET PROTHÈSES (HORS 100% SANTÉ)</b>				
Aides auditives (20 ans et plus)	60%	40%	100%	Forfait 100 €
Aides auditives (moins de 20 ans)	60%	40%	100%	Forfait 100 €
<b>DENTAIRE</b>				
<b>100% SANTÉ – SOINS ET PROTHÈSES</b> (tels que définis réglementairement)				
Soins, prothèses fixes, amovibles, provisoires, inlays core	70%	100% PLV <sup>(3)</sup>	100% PLV <sup>(3)</sup>	
<b>SOINS ET PROTHÈSES (HORS 100% SANTÉ)</b>				
Soins	70%	30%	100%	
Prothèse, couronne, inlay core remboursés par l'AM (limités à 3 par an)	70%	80%	150%	
Orthodontie acceptée	100%	40%	140%	
Orthodontie refusée				
Prothèse dentaire, implant, parodontologie non remboursés par l'AM				150€ par an et par bénéficiaire
<b>OPTIQUE</b> (limité à la prise en charge d'un équipement par période de 2 ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L.165-1 du Code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue)				
<b>ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ</b> (tels que définis réglementairement)				
Monture, verres, suppléments et prestations optiques	60%	100% PLV <sup>(3)</sup>	100% PLV <sup>(3)</sup>	
<b>ÉQUIPEMENTS<sup>(4)</sup> (HORS 100% SANTÉ)</b>				
Adultes (plus de 16 ans) <i>Un équipement (verres et monture) tous les deux ans, par bénéficiaire et limité à deux verres sauf évolution de la vue justifiée par un ophtalmologue ou un opticien, limité à 100€ pour la monture</i>				
Équipement verres simples	60%	40%	100%	140€ tous les deux ans
Équipement mixte verre simple / verre complexe ou verre très complexe	60%	40%	100%	220€ tous les deux ans
Équipement verres complexes / verres très complexes	60%	40%	100%	300€ tous les deux ans
Monture seule	60%	40%	100%	50€ tous les deux ans
Enfants (jusqu'à 16 ans) <i>Un équipement (verres et monture) par an, par bénéficiaire, limité à 100€ pour la monture</i>				
Équipement verres simples	60%	40%	100%	75€ tous les ans
Équipement mixte verre simple / verre complexe ou verre très complexe	60%	40%	100%	150€ tous les ans
Équipement verres complexes / verres très complexes	60%	40%	100%	260€ tous les ans
Monture seule	60%	40%	100%	40€ tous les ans
Lentilles acceptées (adulte et enfant)	60%	40%	100%	200€ par an et par bénéficiaire
Lentilles refusées et produits d'entretien				50€ par an et par bénéficiaire
Chirurgie réfractive				150€ par œil, par an et par bénéficiaire
Matériel pour amblyopie (adulte et enfant)	60%	40%	100%	
<b>PRÉVENTION ET BIEN ÊTRE</b> (forfaits par an et par bénéficiaire)				
Cure thermales (honoraires)	65%	35%	100%	
Pharmacie prescrite non remboursée				
Contraception, tests de grossesse				30€
Vaccins prescrits non remboursés				
Adhésion club de sport ou loisir				30€
Consultation médecine douce (ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, psychomotricien, psychologue, pédicure, podologue, diététicien)				30€
Soins à l'étranger				
Actes de prévention de l'arrêt du 8 juin 2006			100%	
<b>SERVICES</b>				
Assistance <sup>(5)</sup>		Inclus		Niveau 1
Garantie obsèques <sup>(6)</sup>		1 000€		Par bénéficiaire de plus de 12 ans
Prime de naissance				100€
Fonds d'Action Sociale, de Prévention et de Promotion de la Santé				Prise en charge supplémentaire de vos dépenses médicales sous conditions
Réseau de soins Carte Blanche et tiers-payant		Inclus		

(1) Le pourcentage de remboursement exprimé s'applique sur la base de remboursement (BR), pour les soins pratiqués dans le cadre du parcours de soins.

(2) Le forfait journalier n'est pas pris en charge pour les établissements médico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes (EHPAD).

(3) PLV : Prix Limite de Vente

(4) L'équipement est composé de la monture et des verres, dont 100€ maximum pour la monture. La périodicité d'utilisation des forfaits exprimés en euros s'apprécie à partir de la première date de soins ou d'achat dans le poste de prestation concerné.

(5) Prestation assurée par IMA Assurances, régie par le code des Assurances

(6) Prestation souscrite par l'Intermédiaire d'Henner, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8212500€ - RCS Nanterre323377739 - Immatriculation ORIAS n°07.002.039 - Relevant du contrôle de l'ACPR - Siège social: 14 bd du Général Leclerc - 92200 Neuilly-sur-Seine-La Garantie Obsèques - Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 - Siège social: 14 bd du Général Leclerc - 92200 Neuilly-sur-Seine-Alliance Vie - S.A. au capital de 643054425€ - 340 234 962 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social: 1 cours Michelet - CS30051 - 92076 Paris La Défense Cedex.FILASSISTANCE INTERNATIONALE: Société Anonyme au capital de 4100000€ - 433012689 RCS NANTERRE - Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social: 108 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex. Autres forfaits annuels en euros : les autres forfaits en euros sont calculés sur l'année civile.

## LES MODULES OPTIONNELS\*

### SO Optique

Optique adulte (un équipement tous les deux ans, y compris monture)

Équipement verres simples Forfait 40€

Équipement verres mixtes Forfait 60€

Équipement verres complexes Forfait 80€

Lentilles et produits non remboursés Forfait 40€

Chirurgie correctrice (par œil et par an) Forfait 75€

Optique enfant (un équipement tous les ans, y compris monture)

Équipement verres simples Forfait 25€

Équipement verres mixtes Forfait 50€

Équipement verres complexes Forfait 60€

Lentilles et produits non remboursés Forfait 40€

Chirurgie correctrice (par œil et par an) Forfait 75€

Matériel pour amblyopie (par an) Forfait 50€

### SONature

Médecines douces Forfait 50€

Petit appareillage Forfait 50€

Sevrage tabagique Forfait 50€

Prothèses médicales remboursées +20% de la BR

Ateliers Prévention Inclus

### SO Dentaire

Prothèses, implants remboursés + 75% de la BR

Prothèses non remboursées Forfait 100€

Orthodontie (par an) /  
parodontologie non remboursée Forfait 150€

Orthodontie prise en charge + 60% de la BR

Implantologie non remboursée Forfait 100€

### SO Senior

Petit appareillage non remb. Forfait 100€

Médecines douces Forfait 50€

Ostéo densitométrie Forfait 50€

Bilan mémoire Forfait 50€

Frais de lit d'accompagnant  
pour assuré de + 75 ans Forfait 140€/an

Forfait compl. parodontologie Forfait 200€/an

Ateliers Prévention Inclus

Garantie Obsèques en inclusion 2000€

### SO Hospi

Honoraires, chirurgie + 20% de la BR  
+100€ OPTAM

Chambre particulière (limitée à 30 j.)  
en psychiatrie, rééducation et  
réadaptation fonctionnelle 10€/jour

Lit d'accompagnement (par jour) pour les enfants  
de moins de 16 ans hors maternité,  
limité à 10 jours par an : + 15€

Multimédia (limité à 30 j.) Forfait 5€/j.

Cures thermales + 100€

**Exclusivité de So'Lyon Mutuelle,**  
Une garantie "Obsèques" avantageuse  
est incluse dans le module So Senior.

\*Il est possible d'ajouter jusqu'à deux modules optionnels

## Pour nous contacter :

 Via votre espace adhérent en ligne

 Par téléphone | 04 27 19 02 19

 Sur Internet | [www.solyon-mutuelle.fr](http://www.solyon-mutuelle.fr)